

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montregard (salle multi-activités),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote (vote  
public) : **20**

- o Pour : **20**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusée** : Mme MOUNIER Emeline.

**Absents** : MM. CELLE Hubert, PEYRARD Guy et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX P.  
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à M. MOULIN Christophe.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 26 septembre 2023**

Date d'affichage :

**Le 26 septembre 2023**

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-10-02/05**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**LINAMAR –**  
**Zone d'activités de Jacquet**  
**(Montfaucon)**

**Avenants aux marchés de**  
**travaux – Bâtiment**  
**Lot n°11 - avenant 2**

M. JURY, Vice-Président, rappelle la délibération n° DC/2022-05-09/03 du 9 mai 2022 approuvant le projet d'extension du bâtiment industriel occupé par l'entreprise LINAMAR sur la zone d'activités de Jacquet sise à Montfaucon (bâtiment loué à l'entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier), ainsi que la délibération n° DC/2022-09-05/03 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de travaux correspondants pour la partie bâtiment.

Il précise que plusieurs modifications ont conduit à modifier les marchés de travaux portant sur la construction du bâtiment par la délibération n° DC/2023-01-30/04 du 30 janvier 2023 et par la délibération n° DC/2023-04-11/22 du 11 avril 2023.

M. JURY explique qu'aujourd'hui, il convient de procéder à une modification du marché initial par voie d'avenant concernant le lot n°11 (Electricité) attribué à l'entreprise SEI.

Cet avenant numéro 2 répond à des modifications des chemins de câblages au sein de l'entreprise.

Les modalités financières évoluent donc selon les éléments suivants :

- Marché initial HT : 138 331.76 €
- Avenant 1 HT (sanitaires) : 3 865.00 €
- Avenant 2 HT (cheminement des câbles) : 3 735.00 €
- Nouveau coût marché : 145 931.76 euros HT

**AR Prefecture**

043-244300307-20231002-DC2023100205-DE  
Reçu le 09/10/2023

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

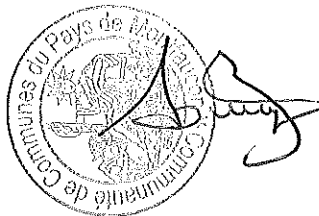
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve dans le cadre des travaux d'extension du bâtiment de l'entreprise LINAMAR sur la ZA de Jacquet à Montfaucon la réalisation des nouvelles prestations modificatives énoncées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer l'avenant correspondant et tous documents utiles à intervenir.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20231002-DC2023100205-DE  
Reçu le 09/10/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*